

République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

L'an 2025, le six Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 30/09/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Guylaine, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, COHADON Clément, MAZUEL Didier, RANDANNE Jean-Valère, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2025_135 – Renouvellement du contrat Berger-Levrault et migration du logiciel vers la plateforme WeMagnus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat liant la commune à la société Berger Levrault regroupant la gestion financière – compta, Milord paie et e-GRC arrive à son terme. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une proposition de Berger-Levrault pour une migration sur la plateforme WeMagnus. La solution WeMagnus Optimal regroupant les fonctionnalités déjà utilisées, est accessible pour 5 utilisateurs depuis n'importe quel appareil via une connexion internet et offrira l'assurance de travailler avec des données sécurisées.

Le pack comprend : WeMagnus Mairie Pack optimal : 2 420,00 € HT / an et Proximité Optimal 1 290 € HT/an (assistant personnel/accompagnement à distance/formation) nous bénéficions d'une remise de 20 % sur le pack WeMagnus Mairie Pack Optimal sur la première année soit un total de 3 226 € HT et d'une remise de 10 % sur la deuxième année soit 3 468 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le changement de solution métier en souscrivant pour la solution WeMagnus de Berger Levrault,
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au contrat d'adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique

